



Factsheet: Nagelmackers Multifund Growth Class de Base CAP

Rapport mensuel au 30-04-24

Durée indéterminée

Catégorie: Fonds international investissant majoritairement en fonds d'actions, en fonds d'obligations et, en plus, en fonds monétaires

VNI: **455,30** EUR

Rating Morningstar™: 

Morningstar est un fournisseur indépendant d'analyses d'investissements. La notation Morningstar de ★ à ★★★★★ constitue une évaluation quantitative des performances passées d'un fonds d'investissement, tenant compte des risques et des coûts imputés. Elle ne prend pas en compte les éléments qualitatifs et est calculé selon une formule (mathématique). Les fonds d'investissement sont classés par catégorie et comparés à des fonds d'investissement similaires en fonction de leur score. Ensuite ils reçoivent d'une à cinq étoiles. Dans chaque catégorie, 5 étoiles sont prévues pour 10% des scores les plus élevés, 4 étoiles pour les 22,5% suivants, 3 étoiles pour les 35% intermédiaires, 2 étoiles pour les 22,5% suivants, et 1 étoile pour les 10% les moins performants. La notation est calculée mensuellement en fonction du rendement historique sur trois, cinq ou dix ans et ne tient pas compte de l'avenir. Les compartiments qui n'existent pas encore depuis 3 ans ne recevront pas de notation. Pour plus de détails sur la méthodologie de calcul, veuillez vous référer à <https://www.morningstar.com/views/research/ratings>.

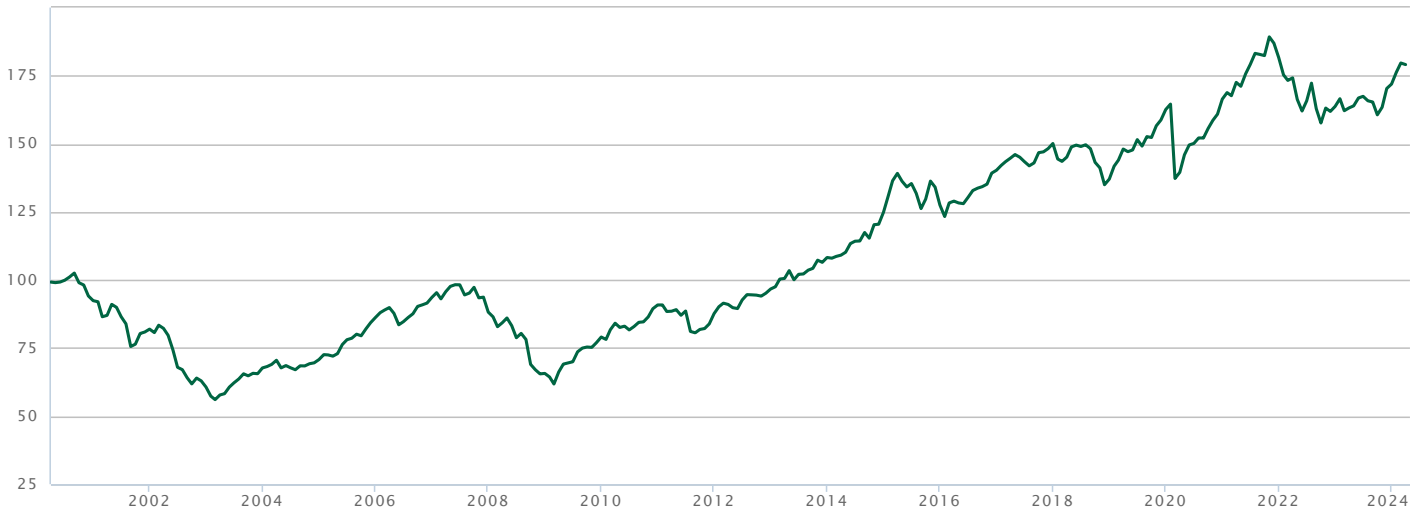
Politique d'investissement

Nagelmackers Multifund Growth investit principalement dans des actions d'autres fonds de placement. La politique d'investissement vise l'obtention d'un rendement optimal à long terme, en investissant essentiellement en actions. Le fonds investit principalement en fonds d'actions, en fonds obligataires et, à titre complémentaire, en fonds monétaires. Le fonds promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable. Le fonds investit au moins 65% (via des OPCVM ou OPC) dans les fonds mentionnés ci-dessus qui soit sont catégorisés Article 8 ou 9 selon la classification SFDR, soit conformément au label Febelfin Towards Sustainability, soit combinent plusieurs des caractéristiques mentionnées ci-dessus. Pour les ETF qui n'appartiennent pas aux 65% mentionnés ci-dessus, l'exigence minimale sera que l'émetteur respectif de l'ETF souscrive à l'UNPRI. Les fonds (OPCVM ou OPC) qui ne répondraient pas aux critères susmentionnés (Article 8, Article 9, label Towards Sustainability de Febelfin ou une combinaison de ceux-ci), doivent respecter au moins les éléments suivants dans leur processus : - Une politique d'embargo et de sanctions internationales qui exclut les pays (et leurs entreprises) dans lesquels des investissements peuvent être réalisés sur la base de sanctions imposées par les Nations Unies, les États-Unis ou la Communauté européenne ; - Les principes du Pacte mondial des Nations Unies ; - Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes controversées, conformément à la législation belge ; - Exclusion basée sur la « liste noire » comme indiquée dans la politique « Towards Sustainability » de Febelfin. L'investissement dans ces différents actifs s'effectue de manière à refléter à tout moment son caractère dynamique. Le fonds peut investir dans des instruments financiers émis dans des devises autre que l'euro. Pour les investissements en fonds obligataires, les actifs sous-jacents doivent répondre aux critères suivants (ou à des critères plus stricts) : les obligations et instruments de dette sont émis tant par des entreprises que par des instances publiques. Dans l'univers des fonds de placement qui répondent aux souhaits concernant la classe, le style et la région de l'investissement, une première sélection est faite sur la base d'une analyse quantitative du rendement et du risque. Le choix définitif dépend principalement de l'évaluation du processus d'investissement. Le fonds peut utiliser des instruments financiers dérivés en vue de couvrir les risques baissiers ou d'optimiser le rendement. Pour ce fonds, aucun benchmark n'est appliqué et le fonds sera géré activement. Les revenus de dividendes du fonds sont réinvestis. Vous pouvez acheter ou vendre des actions du fonds chaque jour ouvrable bancaire. Le rachat ne peut être limité ou différé qu'à titre exceptionnel. Et ce toujours dans l'intérêt des actionnaires actuels du fonds.

La présente politique d'investissement est intégralement tirée du document d'informations clés. Le capital et/ou les rendements n'est/ne sont pas garanti(s) ou protégé(s).

La décision d'investir dans l'OPC doit tenir compte de toutes les caractéristiques et de tous les objectifs de l'OPC promu : ce fonds est SFDR art. 8

Évolution de 100 € investis dans ce compartiment depuis 03-04-00 au 30-04-24



Nagelmackers Multifund Growth Class de Base CAP
Source: Infront, basée sur les informations fournies par des tierces parties. Le graphique est basé sur les années précédentes et ne constitue donc pas d'indicateur fiable pour l'avenir.

Rendements

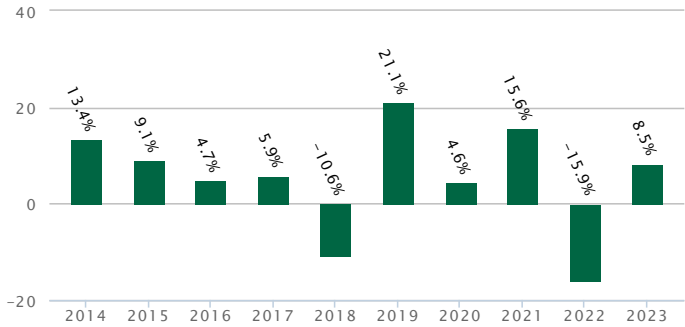
Rendements bruts cumulés (moins d'un an) et annualisés (un an ou plus) au 30-04-24*

	1 mois	3 mois	YTD*	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis la création
Nagelmackers Multifund Growth Class de Base CAP	-1,57%	+3,40%	+4,33%	+10,04%	+1,35%	+4,22%	+5,38%	+2,52%

* depuis le début de l'année

Rendements bruts par année calendrier au 31-12-23*

(par année calendrier, l'année comptable se clôturant le 31 décembre)



Nagelmackers Multifund Growth Class de Base CAP

* Les rendements bruts mentionnés sont calculés dans la devise du fonds (compartiment de sicav) et ne tiennent pas compte des éventuels frais d'entrée et de sortie ni des taxes. Les prestations indiquées sont celles du passé et ne constituent pas une garantie pour les prestations futures. Source: Infront

Dividendes bruts

Distribue un dividende Non

Composition

Positions principales

GSF III NORTH AMERICA ENH IND SUS EQ ICU	14,42%
ABN PARNASS US ESG EQT I USD	10,47%
GSF III GLOBAL SUSTAINABLE EQ ICE	10,12%
GSF III EUROPE ENH IND SUS EQ ICE	6,39%
NAG INSTIT VARIABLE TERM SHS N	4,58%
SKAGEN GLOBAL -B-	4,52%
GSF III EUROPE SUSTAINABLE EQUITY ICE	3,55%
UBS ETF MS EMSR -A- DIS	3,54%
GSF III EMER MARK ENH IND SUS EQ ICE	3,51%
NAGELMACKERS EUROP REAL ESTATE FD N	3,41%

La possibilité existe que les OPC sous-jacentes en portefeuille ne soient pas enregistrés en Belgique. Veuillez à cet effet consulter un conseiller en placements.

Caractéristiques

Général

Type de parts	Actions de capitalisation
Taille de la classe d'actions	72.438.084,32 EUR
Taille du compartiment	101.491.421,34 EUR
Nombre de parts	159.101,37
Devise	EUR
Code ISIN	BE0173448128
Horizon d'investissement	Minimum 7 ans
Structure juridique	Compartiment de la société d'investissement de droit Belge Nagelmackers
Compartiment de	Nagelmackers
Service financier	CACEIS Belgium NV, Avenue du Port 86C b320, 1000 Brussel
Distributeur	Banque Nagelmackers S.A., Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles
Délégation de la gestion du portefeuille d'investissement	Banque Nagelmackers SA
Domicile	Belgique

Valeur nette d'inventaire (VNI)

Première VNI	250,00 EUR au 03-04-00
Périodicité	La valeur nette d'inventaire est calculée quotidiennement à Bruxelles, sur base des derniers cours connus pour cette évaluation.
Publication sur le site internet	http://www.tijd.be http://www.lecho.be https://www.nagelmackers.be

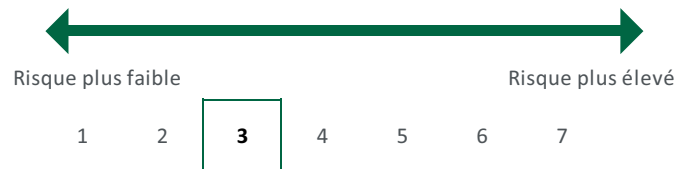
Souscription minimale

Minimum de souscription initial	1 action
Minimum de souscription supplémentaire	1 action

Dates appliquées pour les ordres

Ordres reçus par Nagelmackers avant	J = date de la clôture de la période de réception des ordres de même que date de la valeur nette d'inventaire publiée : chaque jour ouvrable bancaire avant 14 heures.
-------------------------------------	--

L'indicateur de risque



L'indicateur de risque se fonde sur l'hypothèse selon laquelle vous conservez le produit pendant 7 ans. Ce produit n'a pas de date d'échéance. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe dotée d'un niveau de risque faible à moyen. Les risques suivants ne sont peut-être pas (suffisamment) reflétés par l'indicateur synthétique précité : Risque de change : l'investissement peut porter sur des investissements exprimés en une autre monnaie. Étant donné que le risque lié à ces monnaies n'est pas complètement couvert, il est question d'un risque de change. Pour un aperçu complet des risques de ce fonds, nous vous renvoyons au paragraphe y afférent dans le prospectus, disponible au prestataire de services financiers ou via le site web.

Frais

Frais d'entrée (par souscription)	Maximum 2,5%
Frais de sortie	Pas d'application
Frais de gestion	1,50%
Frais courants	2,0%. Les frais courants indiqués sont basés sur le dernier exercice financier du fonds. Ce chiffre peut varier d'une année à l'autre. Frais de gestion et autres frais administratifs ou d'exploitation: 2,0% Coûts de transaction: 0,0%
Frais de conversion	Pas d'application
Commission de performance	Pas d'application
Swing price	Applicable. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la section correspondante du prospectus.
Anti-dilution levy	Pas d'application
Droits de garde sur compte-titres	Gratuit en cas de conservation sur un compte-titres chez

Date d'évaluation du cours	J+2 jours ouvrables bancaires à Bruxelles = date de calcul de la valeur nette d'inventaire.
Date-valeur	J+4 jours ouvrables bancaires à Bruxelles = date valeur des souscriptions et remboursements.

Nagelmackers S.A.

Fiscalité belge

Taxe sur Opérations de Bourse (TOB.)* 1,32% (max. 4.000 EUR) d'application en cas de vente.

Précompte mobilier sur dividende* Pas d'application

Précompte mobilier sur plus-value de créances (TIS BIS)* 30%

Précompte mobilier sur plus-value de créances (TIS BIS) de 30% pour tout investisseur personne physique résident fiscal belge sur tout ou partie de la plus-value réalisée lors du remboursement de part(s) de fonds de placement qui investissent plus de 10% de leurs actifs directement ou indirectement en créances (obligations, liquidités...). En cas de moins-value, aucun précompte mobilier n'est dû.

* Exonération pour les non-résidents pour autant que l'attestation requise ait été signée.

Documents

 Estimation des frais	français
 Estimation des frais	néerlandais
 Document d'informations clés	français
 Document d'informations clés	néerlandais
 Prospectus	français
 Prospectus	néerlandais
 Rapport annuel	français
 Rapport annuel	néerlandais
 Rapport semestriel	français
 Rapport semestriel	néerlandais

Le prospectus, le document informations clés pour l'investisseur, l'estimation des frais avant transaction et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles gratuitement dans toutes les agences Nagelmackers et sur le site web : <https://www.nagelmackers.be>

Lexique

HIGH YIELD BONDS: Titres à revenu fixe émis par des sociétés ayant une mauvaise notation de crédit. Ils offrent des rendements plus élevés, mais sont associés à des risques plus grands pour les investisseurs.

EMERGING MARKETS HARD CURRENCY: titres à revenu fixe de tout type d'émetteur des pays émergents, émis en devise forte (USD ou EUR)

FIXED INCOME: Placements au taux fixes, comme des obligations et des liquidités.

INVESTMENT GRADE: Notation de crédit des titres à revenu fixe, par laquelle les agences de notation certifient une bonne à très bonne solvabilité. Ceci signifie un rating de BBB- ou supérieur chez Standard & Poor's ou un rating identique chez Moody's ou Fitch. Pour ces obligations, on suppose que le risque de défaut est inférieur à celui des obligations assorties d'une faible note de crédit. « Défaut de paiement » se réfère à une société qui n'est plus en mesure d'effectuer des paiements d'intérêts ou de rembourser l'investissement initial.

VOLATILITÉ: La variation du cours d'un instrument financier ou du marché dans son ensemble. Plus la volatilité est élevée, plus le risque encouru par l'investisseur est important.

SOLVABILITÉ (RATING): Mesure de la capacité d'une personne, d'un État ou d'une entreprise à payer ses dettes. Plus la solvabilité est élevée, plus il est facile d'obtenir des prêts auprès de tiers.

SWING PRICING: Le swing pricing est une technique qui sert à éliminer l'impact négatif sur la valeur nette d'inventaire d'un fonds ou compartiment provoqué par les entrées et sorties de participants dans ce fonds ou compartiment. Cette technique vise à protéger les participants du fonds ou compartiment qui ne veulent pas en sortir. Dans la pratique, ce sont les participants entrants ou sortants qui supportent les coûts engendrés par leurs transactions.

AUTRE: La mention "Autre" présente sur un graphique fait référence aux instruments qui ne figurent pas dans la répartition appliquée.

PAYS EMERGENTS: Les marchés émergents sont des nations où l'activité sociale et entrepreneuriale se développe rapidement et qui sont sur la voie de l'industrialisation.

Taxe anti-dilution: Le fonds peut choisir de facturer des frais supplémentaires à l'entrée ou à la sortie. Cela n'est possible que lorsqu'un seuil prédéterminé est dépassé. Le produit de la taxe est directement affecté au fonds.

SFDR: Le règlement sur la divulgation en matière de finance durable (SFDR) est une réglementation européenne introduite pour améliorer la transparence sur le marché des produits d'investissement durable, pour empêcher l'écoblanchiment et pour accroître la transparence sur les déclarations de durabilité faites par les acteurs du marché financier.

répartition des échéances: répartition (graphique) des échéances des obligations

répartition par notation: Distribution (graphique) des notations des obligations dans le portefeuille du fonds.

Informations légales

- Par le terme « fonds », il faut comprendre sicav (société d'investissement à capital variable), ou le compartiment de la sicav, ou un fonds commun de placement.
- Il convient de prendre toute décision d'investissement dans l'instrument financier visé dans le présent document après avoir pris connaissance de la version la plus récente du prospectus et des Informations Clés pour l'Investisseur.**
- Les informations reprises dans ce reporting ne tiennent pas compte de la situation financière, de l'expérience, des connaissances et des objectifs d'investissement propres à chaque investisseur : il est dès lors indiqué à chaque investisseur potentiel de recueillir des informations supplémentaires auprès de son agence Nagelmackers.
- La rédaction de ce document s'effectue par Nagelmackers sur la base de sources sélectionnées avec la plus grande attention, et considérées complètes et fiables.

Editeur responsable : Banque Nagelmackers S.A., Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles - 0404.140.107

Toute plainte peut être adressée à l'attention du service Plaintes de Banque Nagelmackers S.A. (Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles), via nagelmackers.be ou via Plaintes@nagelmackers.be. Vous pouvez aussi vous adresser à l'autorité compétente pour les services bancaires et d'investissement ainsi que pour la distribution d'instruments financiers (Ombudsman pour les contentieux financiers, Boulevard du Roi Albert II 8 à 1000 Bruxelles) via Ombudsman@Ombudsfin.be.

Pour un aperçu de vos droits en tant qu'investisseur, veuillez consulter cette page web : <https://www.nagelmackers.be/fr/services/investir-chez-nagelmackers/vos-droits-en-tant-qu-actionnaire>.

Les droits de l'investisseur sont disponibles en néerlandais et en français.

Powered by

